

## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PADEL 2025 PAR EQUIPES SENIORS

### 1. Championnats Organisés

Deux championnats distincts seront organisés (les femmes ne sont pas autorisées à jouer avec les hommes), **qualificatifs pour les championnats de France Senior Conférence Est prévus les 29 et 30 mars**:

- Championnats par équipes de Padel **Dames**
- Championnats par équipes de Padel **Messieurs**
- ✓ **Rencontres** : 3 matchs (6 joueurs ou joueuses pour disputer la rencontre).
- ✓ **Format des matchs** : **A1** (3 sets de 6 jeux) **pour la R1**  
**B1 ou B2** (2 sets de 6 jeux, SJD 10pts) **pour la R2 et la R3**

Le capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, en respectant la force des paires (numérotées de 1 à 3 en fonction du poids des équipes).

- **Ordre des matchs** : tiré au sort

**Balles** : 3 balles neuves pour chaque match par équipe

### 2. Création, formation des équipes et licences

**R1 (valorisation en P500)** : Uniquement les clubs affiliés (ou structures habilitées de niveau 2) **possédant au minimum une piste de Padel homologuée le 31 octobre 2024** pourront inscrire une ou plusieurs équipes.

Division composée par les 4 meilleures équipes inscrites « au poids » des clubs concernés. Présence au maximum de 2 équipes d'un même club dans la Division : équipe 3 automatiquement reversée en R2. L'équipe classée 1<sup>ère</sup> participera à la « conférence est » de Nationale les 29 et 30/03/2025.

L'équipe classée 4<sup>ème</sup> descendra en R2 en 2026.

**R2 (valorisation en fonction du poids des équipes) :**

Division composée par les 8 meilleures équipes suivantes « au poids » des mêmes clubs, réparties dans 2 tableaux de 4 puis finale pour déterminer l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de R2. Présence au maximum de 2 équipes d'un même club dans le même tableau : équipe 5 automatiquement en R3.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> montera en R1 en 2026.

Les 2 équipes classées 4<sup>ème</sup> descendront en R3 en 2026.

**R3 (valorisation en fonction du poids des équipes) :**

Division composée par les équipes suivantes « au poids » des mêmes clubs ainsi que par toutes les autres équipes de clubs de tennis ne disposant pas de piste de padel mais souhaitant engager une équipe, évoluant sous le nom Ligue 1, Ligue 2, Ligue, Ligue 3...

Les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> monteront en R2 en 2026.

Les joueurs ou les clubs « sans piste » peuvent se rapprocher des clubs possédant une piste pour s'inscrire dans une équipe de ce club, ou inscrire une équipe complète uniquement avec des joueurs possédant une licence Multi-Raquettes de leur club sous l'appellation « Ligue ».

**Règles de participation aux championnats par équipes Padel :**

**Conformément aux décisions du Conseil National du Padel, la date limite de prise de licence C (ou rattachement au club) pour l'ensemble des championnats est fixée au 31 octobre 2024.**

**Pour les joueurs inscrits dans les équipes de R2 et R3, la date limite de prise de licence C (ou rattachement au club) est fixée au 31 mars 2025.**

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte), « S » (périscolaire) et une « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence « C » (club) avant le 31 octobre 2024 pour la R1, **avant le 31 mars 2025 pour la R2 et la R3.**

- Afin de permettre la constitution d'équipes, les joueurs non issus d'un club sont autorisés, s'ils sont titulaires d'une licence FFT « Club » Saison 2024 à participer avec un autre club, **même d'une ligue différente** que celle dans laquelle ils sont licenciés.
- Un joueur licencié « Padel » dans un club de Padel ou Tennis-Padel, ou titulaire d'une licence Multi-Raquettes dans un club de Padel ne pourra participer au championnat que pour le compte de son club de Padel.
- Un joueur licencié « multi-raquettes » dans un club de Tennis ou de Tennis-Padel pourra s'inscrire dans une équipe d'un club affilié ou habilité (niveau 2) disposant d'une piste de Padel, partout en France métropolitaine.

**Inscription des équipes :**

**Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans un championnat.**

**Chaque équipe est composée de 6 joueurs minimum et de 8 joueurs maximum.**

Les règles à respecter, pour chaque club, sont les suivantes :

- les 6 meilleurs joueurs du club souhaitant s'inscrire et participer à la compétition sont **forcément en équipe 1, équipe complétée éventuellement par 2 joueurs de son choix.**
- les 6 meilleurs suivant en équipe 2 (+ 2 joueurs au choix éventuellement) et ainsi de suite...
- le 6<sup>ème</sup> joueur de l'équipe 1 ne peut donc en aucun cas être moins bien classé que le 1<sup>er</sup> joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3 etc...
- les 6 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur club
- un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.

Pour la constitution des équipes, le nombre de joueurs licenciés « Hors du Club » n'est pas limité. En conséquence, une équipe peut être formée par 6 joueurs possédant chacun une licence dans un club différent, voire même par aucun des 6 joueurs licenciés dans la structure qui inscrit l'équipe.

**Attention**

- **Au cours d'une même saison sportive, un même joueur ne pourra représenter qu'un seul et unique club, pour les compétitions par équipes de Padel.**
- **La participation à une compétition Padel par équipes pour un club donné, n'aura pas d'incidence sur le statut sportif du joueur pour les Championnats par Equipes « Tennis ». En conséquence, un même joueur pourra représenter un club « A » pour les compétitions de Padel et un club « B » pour les Compétitions de Tennis.**

### Statuts des Joueurs pour les compétitions Interclubs de Padel :

Deux statuts existent pour les joueurs qui souhaitent participer à des compétitions interclubs de Padel :

- Un joueur disposera du statut « Equipe » (EQ) s'il répond à l'une des conditions suivantes :
  - le joueur était licencié dans le club l'année N-1 au 31/08 (licence Padel ou Multi-Raquettes) et ce, même si ce joueur a disputé une rencontre par équipes pour le compte d'un autre club l'année sportive précédente.
  - le joueur n'était pas licencié dans le club l'année N-1 au 31/08, mais il a disputé au moins un match pour ce club, et uniquement pour ce club, dans un championnat par équipes une des années sportives précédant l'année sportive considérée.
- Un joueur disposera du statut « Nouvellement Equipe » (NvEQ) s'il ne répond à aucun des deux critères ci-dessus.

Deux joueurs maximum pourront disposer du statut « Nouvellement Equipe » (NvEQ) sur la liste d'équipe comportant de 6 à 8 joueurs maximum.

Cette règle de 2 joueurs « NvEQ » sur 8 joueurs s'appliquera pour les listes des équipes des divisions Régionales, conférences interrégionales, Nationale 2 et Nationale 1.

La participation des joueurs non UE est limité à 2 joueurs.

Enfin, les championnats par équipes de Padel sont considérés comme des Championnats « Seniors » et sont donc ouverts aux licenciés de la catégorie 11 ans et plus (nés en 2014 et avant).

## 3. Calendrier et Horaires

- **R1 : samedi 8 mars au CTTC à Lucciana si 6 équipes maximum inscrites.**  
**samedi 8 et dimanche 9 mars si plus de 6 équipes inscrites.**

Les épreuves seront composées de 4 équipes se rencontrant sous forme d'un tableau proposant 1/2 finales et finale ou match pour la 3ème place, soit 2 rencontres (obligatoires) pour chaque équipe.

En cas d'intempérie le samedi 8, les rencontres seront reportées au dimanche 9.

En cas d'intempérie le dimanche 9, les rencontres seront reportées au samedi 15 puis dimanche 16.

- **R2 : jeudi 1 ou 8/05 au CTTC à Lucciana ET dans un club voisin.**

Les épreuves seront composées de 2 Tableaux de 4 équipes proposant 1/2 finales et finale ou match pour la 3ème place, soit 2 rencontres (obligatoires) pour chaque équipe.

Puis Finale entre les vainqueurs des 2 tableaux le soir à Lucciana.

En cas d'intempérie, les rencontres seront reportées ultérieurement.

- **R3 : jeudi 1 ou 8/05 au CTTC à Lucciana ET dans un club voisin.**

Les épreuves seront composées de plusieurs Tableaux de 4 équipes proposant 1/2 finales et finale ou match pour la 3ème place, soit 2 rencontres (obligatoires) pour chaque équipe.

En cas d'intempérie, les rencontres seront reportées ultérieurement.

### Convocation des équipes :

- au plus tôt à 8h45.

- à partir de 10h30 pour les équipes des clubs distants de plus de 80 km si l'organisation sportive le permet.

- à partir de 8h45 même pour les équipes des clubs distants de plus de 80 km si l'organisation sportive ne le permet pas.

Programmation des rencontres en « suivi de »

**La formule définitive sera décidée par la Commission Régionale de Padel après la période d'inscription en fonction du nombre d'équipes engagées.**

- Si une rencontre n'a pas commencé, elle sera rejouée intégralement.
- Si une rencontre a commencé et que le score final n'est pas acquis, elle sera rejouée intégralement et la composition des équipes pourra être modifiée.
- Toute rencontre dont le score sera acquis ne sera pas à rejouer.

*En cas de contestation motivée, la commission en charge du championnat doit être saisie par le(s) club(s) dans un délai maximal de 48 heures, après la prononciation du report par le juge-arbitre.*

#### **4. Pistes**

Les rencontres doivent se jouer sur **une ou deux pistes** (extérieure **OU** intérieure) de même nature :

- les tableaux de 4 sur 2 pistes.
- les tableaux de 3 sur 1 piste.

#### **5. Clôture et Droit d'Inscription des équipes**

Le droit d'inscription sera de **60 €** par équipe engagée. Paiement et liste d'inscription à remettre à la ligue :

- **avant le 17 janvier à 12h pour la R1. Date de qualification des joueurs : 31 octobre 2024.**
- **avant le 11 avril à 12h pour la R2 et la R3. Date de qualification des joueurs : 31 mars 2025.**
- les clubs avec pistes non retenus en R1 pourront modifier leurs équipes avant le 11 avril.

#### **6. Envoi des Résultats**

La Gestion Sportive ne peut pas, pour le moment, être utilisée pour les Championnats par Equipes de Padel. Dès la fin de la rencontre, la feuille de match devra être envoyée à la Ligue Corse par mail (photo ou scan), puis l'original par voie postale ou déposée sur place sous 48H.

Si une équipe est incomplète celle-ci ne pourra pas prendre part à la rencontre considérée et aura match perdu par forfait 3/0, 6 Set à 0, 36 jeux à 0.

#### **7. Juge-Arbitre**

Les rencontres des Championnats par Equipes de Padel doivent être dirigées par un officiel possédant **une qualification de JAP2** au minimum (non joueur).

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents **pendant toute la durée de la rencontre**.

***Les joueurs doivent présenter (de manière imprimée et/ou dématérialisée) les documents suivants au juge-arbitre :***

- ✓ ***la licence***
- ✓ ***la pièce d'identité avec photographie***

## 8. Classements

Le classement pris en compte pour la constitution des divisions, poules ou tableaux sera le dernier classement connu à la clôture des inscriptions des équipes, soit celui du mois de janvier pour la R1 et celui d'avril pour la R2 et la R3.

Le classement pris en compte pour la compétition sera le dernier classement connu le jour de la compétition, soit celui de février pour la R1 et celui d'avril pour la R2.

Le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler le classement qui n'est pas visible sur la licence mais peut être consulté sur le lien suivant : <http://www.fft.fr/jouer-sante/padel/le-classement>

Le classement de Padel est individuel. Pour calculer le poids d'une équipe, il faut additionner les rangs des 2 joueurs (ses) composant l'équipe.

Donc, afin de déterminer l'ordre des matchs, plus le poids de l'équipe est faible, plus l'équipe est forte. En cas d'égalité de poids, le capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur Non Classé Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer dans le double le plus faible.

Un joueur Non-Classé Padel, aura un classement égal au dernier ranking + 1 du dernier joueur français ou de la dernière joueuse française.

Tous les joueurs d'une même équipe marqueront le même nombre de points sous-réserves d'avoir participé à au moins une rencontre par équipe.